

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°63 du 28 juin 2018

- Special -

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n°63 du 28 juin 2018

- Spécial -

DIRMNAMO

Arrêté DIRM NAMO 24/2018 du 27 juin 2018 portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire



PRÉFÈTE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTÉ n° 24/2018/DIRM-NAMO/RUO

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

VU la loi organique n° 2001-692 du 1º août 2001 modifiée, relative aux lois de finances;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée, relative aux marchés publics

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer :

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié, créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État :

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié, relatif aux marchés publics;

VU le décret du 16 février 2017 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région des Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté ministériel du 29 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

VU l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

VU l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire du 21 février 2018 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, pour le BOP 723;

VU l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 15mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest;

Sur proposision du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest.

ARRÊTE

l. subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

Article 1er:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume SELLIER, la délégation qui lui est conférée aux articles 4 et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 sera exercée par :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur adjoint ;
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint délégué;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration de lÉtat, secrétaire générale.

Article 2:

En application de l'article 8 de l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n°2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017, portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérims qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition:

1) les marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur letitre 3 et titre 5 des BOP 113 «paysage, eau et biodiversité » et 205 « affaires maritimes » aux agents suivants :

1.2 Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

| M. Eric VASSOR | Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime - Brest |
|----------------|--|
| | |

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

| M. Sébastien ROUX | Directeur du CROSS Etel |
|---------------------|---------------------------|
| M. Philippe MICHAUD | Directeur du CROSS Corsen |

Division contrôle des activités maritimes

| Mme Hélène CHANCEL- | |
|---------------------|---|
| LESUEUR | Cheffe de la division contrôle des activités maritimes - Nantes |

Division contrôle des activités maritimes

M. Damien LAVIGNE

Ingénieur d'armement, unité armement naval - Lorient

II. subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire

Article 3:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume SELLIER, la délégation qui lui est conférée aux articles 2, 4 et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 sera exercée dans la limite de leurs attributions et compétences pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire par.

pour les BOP 205 «affaires maritimes» et 217 «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables» :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes;
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration de lÉtat, secrétaire générale.

pour les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP) et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP):

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- Mme Anne CORNEE, administratrice en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes;
- M. Jean-Yves CARLIER, administrateur principal des affaires maritimes;
- Mme Marie BEAUSSAN, attachée d'administration de l'État.

pour les actes et pièces relatifs aux opérations de recette et de dépense sur leBOP 205 «affaires maritimes» au titre de l'action 02 «aides aux élèves de l'enseignement maritime secondaire et supérieur» et au titre de l'action 02 «subvention aux écoles privées agréées»:

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1ere classe des affaires maritimes ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{em} classe des affaires maritimes :
- M. Yves TERTRIN, inspecteur principal des affaires maritimes :
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, administratrice principale des affaires maritimes.

pour le BOP n° 113 «paysages, eau et biodiversité»:

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes :
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1the classe des affaires maritimes;
- M. François VICTOR, ingénieur en chef des travaux publics de lÉtat ;
- Mme Lucie TRULLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics del'État :
- M. Gérard VAUDOUT, inspecteur principal des affaires maritimes.

Article 4:

En application de l'article 8 de l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loiren° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017, portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérims qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition ;

- 1) Les pièces relatives aux achats de fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur letitre 3 et titre 5 des BOP 205 «affaires maritimes» aux agents suivants:
 - 1.1 Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

| M. Eric VASSOR | Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime - Brest | |
|-------------------------|--|--|
| Centres régionaux opéra | tionnels de surveillance et de sauvetage | |
| M. Sébastien ROUX | Directeur du CROSS Etel | |
| M. Philippe MICHAUD | Directeur du CROSS Corsen | |

| Division | contrôle | dae | activitée | maritimes |
|----------|----------|-----|-----------|-----------|
| DIVISION | connoie | ues | activites | manumes |

| Mme Hélène CHANCEL- | |
|---------------------|---|
| LESUEUR | Cheffe de la division contrôle des activités maritimes - Nantes |

Division pêche et acquaculture

| Mme Anne CORNEE | Cheffe de la division pêche et acquaculture - Rennes |
|-----------------|--|
| | |

1.2 Pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

Division contrôle des activités maritimes

| M. Damien LAVIGNE | Ingénieur d'armement, unité armement naval - Lorient |
|-------------------|--|

1.3 pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

Division contrôle des activités maritimes

| M. Patrick DESSON | Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS - Lorient |
|---------------------|---|
| M. Ronan LE GUILLOU | Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS - Lorient |

1.4 Pour les montants jusqu'à 10 000 € HT :

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

| M. Patrick LOSSEC | Chef de la subdivision phares et balises – Brest |
|------------------------|---|
| M. Niclas AUGER | Adjoint au Chef de la subdivision phares et balises et chef d'unité UAGPB Brest |
| M. Patrick COADALAN | Chef de la subdivision phares et balises -Lézardrieux |
| M. Jean-Claude DESSERT | Chef de la subdivision phares et balises - Lorient |
| M. Luc HOUSSAIS | Chef de la subdivision phares et balises - Saint-Nazaire, par intérim |

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

| Mme Myriam SIBILLOTTE | Directrice-adjointe du CROSS Corsen |
|-----------------------|---|
| M. Pierre BOURGEON | Chef du service vie courante - CROSS Corsen |
| M. Nicolas RENAUD | Directeur-adjoint - CROSS Etel |

Division pêche et aquaculture

| M. Jean-Yves CARLIER | Chef l'unité des affaires économiques - Rennes |
|----------------------|---|
| Mme Marie BEAUSSAN | Cheffe de l'unité réglementation et droits à produire - Rennes |

Secrétariat général

| Mme Lise MOYON | Secrétaire générale adjointe - Nantes |
|-----------------------|--|
| M. Gabriel TOLLAFIELD | Chef de l'unité finances, immobilier et moyens géréraux - Nantes |
| M. Yann FLEURY | Chef de l'unité des systèmes d'information -Nantes |

1.5 Pour les montants jusqu'à 4 000 € HT

Division sécurité des navires-qualité

| M. Bruno IMPREZ | Chef du CSN d'Ille-et-Vilaine – Saint-Malo | |
|----------------------|--|--|
| M. Sylvain CHUNIAUD | Adjoint au chef du CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint-Malo | |
| M. René KEREBEL | Chef du CSN du Finistère Nord - Brest | |
| M. Serge NEDELEC | Adjoint au chef du CSN du Finistère Nord - Brest | |
| M. Arnaud CONAN | Chef du CSN du Finistère Sud - Concarneau | |
| M. Walter PAULMIER | Inspecteur de la sécurité des navires du CSN du Finistère sud - Concarneau | |
| M. Franck LE MERCIER | Chef du CSN du Morbihan - Lorient | |
| M. Eric BIHAVAN | Adjoint au chef du CSN du Morbihan - Lorient | |
| M. Yves VINCENT | Chef du CSN des Pays de la Loire - Saint-Nazaire | |
| Mme Caroline NEUMAN | Adjoint au chef du CSN des Pays de la Loire —Saint-Nazaire | |

MCPML

| M. François VICTOR | Responsable de la MCPML - Nantes |
|--------------------|----------------------------------|
| | |

Service de santé des gens de mer

| M. Frédéric SAUNIER | Médecin chef interrégional du service de santé des gens de mer - Nantes |
|---------------------|---|
| Mme Jennifer ALMAS | Infirmière régionale - Nantes |

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

- Phares et balises de Brest

| M. Loïc DHAENE | Adjoint de la subdivision phares et balises - Brest |
|--------------------|---|
| IVI. EOIC DITALINE | Aujoint de la subdivision phales et balises - brest |

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

| M. Franck GRALL | Chef d'atelier - Brest |
|---------------------|---|
| Mme Gwénaëlle FLOCH | Cheffe d'atelier POLMAR - Brest |
| M. Gilles MOAL | Chef d'atelier adjoint - Brest |
| M. Gilles YVEN | Chef du centre d'exploitation et d'intervention - Brest |

- Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine

| M. Philippe THIBAULT | Adjoint de la subdivision phares et balises (antenne de Saint-Malo) | |
|--------------------------------------|---|--|
| M. Gwenaël RAUX | Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux | |
| M. Gérard RAOUL M. David KERRELLO | Chef du CEI – Lézardrieux Chef du CEI – Lézardrieux | |

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

| M. Ludovic NAGARD | Chef d'atelier - Lézardrieux |
|----------------------|------------------------------|
| M. Patrick LE FORBAN | Chef d'atelier - Saint-Malo |

- Phares et balises de Loire-Atlantique et Vendée

| M. Luc HOUSSAIS | Adjoint au Chef de la subdivision phares et balises et chef par intérim - Saint-Nazaire |
|-----------------|---|
| M. Yann SANQUER | Chef d'antenne des Sables d'Olonne (subdivision phares et balises de Saint-Nazaire) |

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

| M. Laurent MELET | Chef d'atelier - Saint-Nazaire |
|------------------|--------------------------------|

- Phares et balises du Morbihan

| M. Robert SCHNEIDER | Adjoint de la subdivision phares et balises - Lorient |
|---------------------|---|
| Mme Hoela SABOUREAU | Chef de la subdivision phares et balises (antenne de Concarneau) - rattachée àLorient |

En cas d'absence ou d'empêchement sa délégation est exercée par

| M. Christophe LE MOUEL | Chef d'atelier - Lorient | |
|------------------------|--------------------------|--|
| | | |

Secrétariat général

| Mme Brigitte FUSILLER | Responsable formation et action sociale - Nantes |
|---------------------------|--|
| Mme Rose Marie PRUD'HOMME | Responsable moyens généraux - Nantes |

1.6 pour les montants jusqu'à 800 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

| DIVISION INITIASTITUCIBLES ET EQU | ipernents de securite mantime |
|---------------------------------------|---|
| M. Patrice GUIHOT | Magasinier - Brest |
| M. David SÉVÈRE | Chef d'équipe centre POLMAR - Brest |
| M. Mathias LEFRANC | Adjoint au chef du CEI - Brest |
| M. Yves GUEHO | Chef du CEI de Belle-Île - Goulphar |
| M. Régis TUSSIOT | Chef d'exploitation - Concarneau |
| M. Dominique BOCLE | Magasinier - Lézardrieux |
| M. Ludovic NAGARD | Chef d'atelier - Lézardrieux |
| M. Loïc DAVID | Atelier - Lorient |
| M . Christophe LE MOUEL | Chef d'atelier - Lorient |
| M. Michel LEROUX | Magasinier - Lorient |
| M. Yannick BOUCARD | Parc de balisage - Noirmoutier |
| M. Laurent GUILLAUD | Responsable génie civil et bâtiment - Les Sables d'Olonne |
| M. David DELATTRE | Responsable du CEI - Les Sables d'Olonne |
| M. Patrick LE FORBAN | Chef d'atelier - Saint-Malo |
| M. Erwan PERON | Atelier - Saint-Malo |
| M. François BONNOIS | Responsable magasin - Saint-Nazaire |
| M. Loïc MAHE | Magasinier - Saint-Nazaire |
| M. Jean-Jacques HARDY | Atelier - Saint-Nazaire |
| M. Claude HOUIS | Atelier - Saint-Nazaire |
| M. Pierre CHELET | Chef du CEI – Saint-Nazaire |
| · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | |

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

| M. Jean-Charles HERISSON | Service courant - CROSS Etel |
|--------------------------|----------------------------------|
| M. Nicolas LE GOLVAN | Service technique - CROSS Etel |
| M. Hyacinthe LETERRIER | Service technique - CROSS Etel |
| M. Pierre LANDOIS | Service technique - CROSS Corsen |
| M. Eric TALARMIN | Service technique - CROSS Corsen |

Division contrôle et activités maritimes

| M. Pierrick BASQUIN | Second capitaine - PAM IRIS / Bordée B |
|----------------------|--|
| M. Philippe GAHINET | Second capitaine - PAM IRIS / Bordée A |
| M. Marc OTTINI | Chef mécanicien - PAM IRIS / Bordée A |
| M. Thierry TAVERNIER | Chef mécanicien - PAM IRIS/Bordée B |

MCPML

| Mme Lucie TRULLA | Adjointe au chef de la MCPML - Nantes |
|-------------------|---|
| M. Gérard VAUDOUT | Chargé de mission pour la coordination des activités humaines en mer - MCPML - Nantes |

Secrétariat général

| Mme Valérie FOLLIOT | Gestionnaire comptable vacataire - DIRM siège - Nantes |
|----------------------|--|
| Mme Karine BARRES | Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes |
| Mme Laurence LOPEZ | Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes |
| M. Franck GRIMBERGER | Agent de service - DIRM siège - Nantes |

Service santé des gens de mer

| Mme Jennifer ALMAS | Infirmière régionale – Nantes |
|--------------------|-------------------------------|
|--------------------|-------------------------------|

1.7 pour un montant jusqu'à 600 € H.T

CSN Saiint-Nazaire

| Mme Julie LEBIHAIN | Secrétaire CSN des Pays de la Loire - Saint-Nazaire |
|--|---|
| E TOTAL CONTRACTOR CON | |

Division sécurité des navires-qualité

| Mme Anne FLOCH | Secrétaire - CSN du Finistère Nord - Brest |
|---------------------------|---|
| Mme Élisabeth BRUNISSO | Secrétaire - CSN d'Ille-et-Vilaine – Saint-Malo |
| Mme Florence LOPEZ-LEGOFF | Secrétaire - CSN du Morbihan - Lorient |
| Mme Renée HERNANDEZ | Secrétaire - CSN du Finistère Sud - Concarneau |

MCPLM

| Mme Fabienne NOEL | Secrétaire à la MCPML – Nantes | |
|-------------------|--------------------------------|--|
| | | |

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

| Mme Aliette LE DORZE | Secrétaire - CROSS Etel |
|--------------------------|---------------------------|
| Mme Sandrine GUILLEM | Commis - CROSS Corsen |
| Mme Anne-Marie DEGUERGUE | Secrétaire - CROSS Corsen |

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

| Mme Françoise SAVOURAT | Secrétaire gestionnaire - Saint-Nazaire |
|------------------------|---|
| Mme Sophie SAUVAITRE | Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux |
| Mme Gisèle LAZENNEC | Secrétaire gestionnaire - Brest |
| Mme Arlette URSENBACH | Secrétaire gestionnaire - Lorient |

Division contrôle et activités maritimes

| Mme Christine DREAN | Secrétaire unité armement naval - Lorient | |
|---------------------|---|--|
| | | |

Division pêche et aquaculture

| | The state of the s | |
|------------------------|--|--|
| | | |
| Mme Maryse FOUGERIT | Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes | |
| mino marjoo i oooliiii | Coolour goodornalic Difficonico | |

1.8 pour des montant jusqu'à 500 € H.T

Division sécurité des navires-qualité

| M. Philippe M | OUDENNER | Inspecteur de la sécurité des navires, CSN du Finistère Nord - Brest |
|--|----------|---|
| Division sécurité et des navires-qualité | | qualité |
| M. Gilbert LE | BRIAND | Inspecteur de la sécurité des navires, CSN d'Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor – Antenne de Paimpol |

2) les actes de liquidation des vacations à la tâche et indemnités, cotisations sociales sur letitre 2 du BOP 217 «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement et de la mobilité durables» aux agents suivants :

2.1 pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Secrétariat général

| Mme Lise MOYON | Secrétaire générale adjointe - Nantes |
|----------------|---------------------------------------|

2.2 pour les montants jusqu'à 10 000 € H.T

Secrétariat général

| M. Gabriel TOLLAFIELD | Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux - Nantes |
|-----------------------|--|
| Mme Brigitte FUSILLER | Responsable formation et action sociale -Nantes |
| M. Thierry NOEL | Responsable des ressources humaines - Nantes |

2.3 pour les montants jusqu'à 600 € HT

Comité local d'action sociale

| M. Michel LE RU | président du CLAS - Brest |
|-----------------|---------------------------|
| | l' |

2.4 pour les montants jusqu'à 500 € HT

Secrétariat général

| Mme Murielle ROUSSEAU | Gestionnaire ressources humaines - Nantes |
|-----------------------|---|
| Mme Martine BOUTET | Gestionnaire action sociale et formation - Nantes |

- 3) Les actes de validation comptable dans l'outil «CHORUS » sur le titre 3 et le titre 5 des BOP 205 «affaires maritimes» du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer aux agents suivants :
 - 3.1 pour les montants sans limitation de seuils

Secrétariat général

| M. Gabriel TOLLAFIELD | Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux- Nantes |
|-----------------------|---|

3.2 pour les montants jusqu'à 15 000 € HT

Secrétariat général

| Mme Karine BARRES | Gestionnaire finances - Nantes |
|---------------------|--|
| Mme Valérie FOLLIOT | Gestionnaire comptable vacataire - DIRM siège - Nantes |
| Mme Laurence LOPEZ | Gestionnaire finances - Nantes |

Division des infrastructures et équipements de sécurité maritime

| 4 | | <u> </u> |
|---|-----------------|----------------------------|
| | M. Lionel NEZET | Gestionnaire UAGPB – Brest |

Article 5

En application de l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire du 21 février 2018, portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérims qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

- 1) Les pièces relatives aux achats de fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur le BOP 723.
 - 1.1: pour des montants jusqu'à 20 000E H.T

Secrétariat général

| Mme Séverine BIENASSIS | Secrétaire générale - Nantes |
|---------------------------|--|
| M. Gabriel TOLLAFIELD | |
| Mme Rose-Marie PRUD'HOMME | Unité des Moyens généraux |
| Mme Karine BARRES | Gestionnaire finances - Nantes |
| Mme Valérie FOLLIOT | Gestionnaire comptable vacataire - DIRM siège - Nantes |
| Mme Laurence LOPEZ | Gestionnaire finances - Nantes |

Article 6:

Demeurent réservés à la signature de la préfète de région, quel qu'en soit le montant

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses;
- les ordres de réquisition du comptable public.

Article 7:

Sont réservés à la signature du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ou de ses adjoints, les actes suivants :

- l'engagement des marchés et accords cadres compris à partir de 50 000 € H.T;
- les baux et concessions de logements.

Article 8:

Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 19/2018/DIRM-NAMO/RUO du 19 avril 2018, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Article 9:

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique - Manche-Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le (7- / 2017

Guillaume SELLIER,

Directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

> e directeur et par délégation Xavier LA PRAIRIE

> > 12

Ampliations:

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur; directeurs-adjoints; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification; original: chrono/SEC-DIRM NAMO).

Direction régionale des finances publiques Pays de la Loire.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, secrétariat général, centre de prestations comptables mutualisées.

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales) pour information.

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

